



Paris, le 10 mars 2017

Soutien aux avocats turcs incarcérés

Depuis juillet 2012, 46 avocats sont accusés de complicité de terrorisme pour avoir défendu l'opposant kurde Ocalan.

Il leur est reproché d'avoir diffusé des informations données par leurs clients lors des rendez-vous alors que tous ces entretiens étaient enregistrés et se déroulaient en présence de gardiens en violation de la règle de confidentialité. D'audience en audience, cette procédure est maintenue depuis cinq ans. Les avocats comparaissent une nouvelle fois ce 9 mars 2017 devant la 19^e chambre criminelle de la cour d'Istanbul.

Malheureusement le dossier pénal du président qui a instruit ce dossier dès 2011 et qui se trouve aujourd'hui incarcéré notamment pour falsification de preuve, n'a toujours pas été versé à la procédure malgré une décision en ce sens le 14 novembre 2016. Le dossier a donc été renvoyé à l'audience du 6 juillet 2017 à 14h pour obtention de ces pièces.

Les délégations d'avocats européens restent très vigilantes et mobilisées.

Cette note est co-signée par
La Conférence des bâtonniers de France et d'outre-mer
La conférence régionale des bâtonniers du Grand Ouest
L'observatoire international des avocats en danger
Défense sans frontières-avocats solidaires
Barreaux d'Aix-en-Provence, Bordeaux, Brest Clermont-Ferrand,
Grenoble, Hauts-de-Seine Paris, Saint-Brieuc, Rennes, Toulouse

A propos de la Conférence des bâtonniers

La Conférence des bâtonniers regroupe, exception faite du barreau de Paris, l'ensemble des bâtonniers en exercice de France. Créée il y a plus de cent dix ans, la Conférence des bâtonniers est un lieu de travail, de créativité et de débats intenses et ouverts, pour celles et ceux qui, sur le terrain, assument la responsabilité des barreaux. La Conférence parce qu'elle est la réunion volontaire des Bâtonniers incarne l'ordinalité en mouvement.
